



PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CSS ALVEOL DU 17 JUILLET 2024

DREAL Nouvelle-Aquitaine - Unité Inter-Départementale Corrèze, Creuse, Haute-Vienne

PLAN

CONTRÔLES EFFECTUES EN 2022 et 2023 :

- Inspections du 27 janvier 2022, du 20 octobre 2022 et du 26 janvier 2023.
- Examen des dossiers d'aménagement des nouvelles subdivisions de casier C2S2 et C2S3.
- Arrêtés préfectoraux complémentaires du 5 juillet 2022 et du 24 juillet 2023.

ACTUALITE 2024 :

- Instruction des dossiers de porter à connaissance (gestion des lixiviats et réhausse).

Inspection du 27 janvier 2022

- Dépassement du volume annuel autorisé des lixiviats traités dans le ruisseau le Vignaud. ➡ **Demande d'une mise en place d'un programme de réduction**
- Contrôle par vidéo des déchargements des déchets.
➡ **Justifier la commande de l'installation**
- Mesure du débit instantané du ruisseau le Vignaud.
➡ **Demande de remplacement de l'équipement de mesure du débit**
- Equivalence de perméabilité pour les flancs des casiers.
➡ **Demande d'information complémentaire**
- Compatibilité du rejet avec le milieu Le Vignaud
➡ **Demande d'information complémentaire**

Inspection du 27 janvier 2022

- Exploitation en mode bioréacteur  **Exploitation non débutée**
- Émission diffuse du biogaz  **Contrôle réalisé par l'exploitant**
- Analyses des lixiviats traités  **Pas de non conformité**

Inspection du 20 octobre 2022

- . Contrôle par vidéo du déchargement des déchets

 **Contrôle par vidéo effectif**

- . Contrôle de la répartition des types des déchets lors du déchargement

 **Pas de non conformité**

- . Réutilisation des eaux usées traitées  **Absence d'autorisation pour l'utilisation des lixiviats traités**

Inspection du 26 janvier 2023

- Réutilisation des lixiviats traités.

 **Proposition d'une mise en demeure d'un dossier de porter à connaissance**

- Compatibilité des lixiviats traités avec le Vignaud.

 **Proposition d'une mise en demeure de fournir une étude de compatibilité**

- Contrôle périodique des émissions atmosphériques du VAPOTHERM.

 **Pas de dépassement des valeurs limites des émissions**

Garanties financières

 **Demande de justification de la constitution des garanties financières**

Inspection du 26 janvier 2023

- Analyses des rejets des lixiviats traités.



Observation sur le paramètre azote pour les analyses du 15 décembre 2022

- Contrôle de la hauteur des lixiviats au fond des casiers.



Pas d'observation

- Registre d'admission des déchets.



Pas d'observation

Aménagement des nouvelles subdivisions C2S2 et C2S3

- Instruction des dossiers techniques d'aménagement des subdivisions C2S2 et C2S3.
- Visites après réalisation des travaux d'aménagement et préalablement au stockage des déchets les 28 juillet 2022 et 29 novembre 2023.

Arrêtés préfectoraux complémentaires du 5 juillet 2022 et du 24 juillet 2023

- **Arrêté préfectoral complémentaire du 5 juillet 2022 :**

- accorde une dérogation sur l'épaisseur de la couche drainante au fond du casier (30 cm au lieu de 50 cm) sur la base d'un dossier technique d'équivalence.
- prescrit des valeurs limites supplémentaires pour les émissions atmosphériques du VAPOTHERM pour les paramètres métaux et débit.

- **Arrêté préfectoral complémentaire du 24 juillet 2023 :**

- prescrit une zone de sécurité d'au moins 50 m maintenue débroussaillée à la charge de l'exploitant entre le pied du talus du casier et la zone boisée .

Actualité 2024

Instruction de deux dossiers de porter à connaissance :

- Gestion des lixiviats, leur traitement et leur réutilisation.
- Exploitation de l'installation de stockage des déchets non dangereux par réhausse des casiers existants.

Fin de la présentation